



# CR de la réunion du 19 juin 2024 organisée par la DGAMPA

Le 19 juin 2024 de 10h à midi la DGAMPA a organisé une réunion exceptionnelle de présentation aux organisations syndicales du projet de transformation de l'organisation numérique de la DGAMPA.

Le support de présentation est joint à ce compte rendu.

La réunion était animée principalement, entre autres par le directeur adjoint de la DGAMPA et le sous-directeur adjoint de la SDTNUM.

Vos représentants UNSA de la section administration centrale étaient présents.

La réunion, outre les questions réponses a été découpée en deux parties :

1. Le diagnostic réalisé au travers d'ateliers ainsi que les scénarios envisagés et le scénario privilégié lors des comités de pilotage.
2. La suite des travaux à mener et le calendrier envisagé.

## Diagnostic et les scénarios envisagés et le scénario privilégié lors des comités de pilotage.

Le diaporama expose un diagnostic et propose des pistes d'amélioration. Résumons, **même si nous ne partageons pas le diagnostic :**

- La DINUM, instance interministérielle du numérique impose de concevoir désormais des applications « cloudifiable » afin permettre un hébergement sur le/les cloud de l'état. Ce n'est pas le cas des SI de la DGAMPA.
- La conception des applications doit désormais se faire en mode agile (mode produit) au détriment du mode projet. Ceci afin d'éviter un tunnel temporel important entre les demandes de la MOA et la réalisation de la MOE (mode projet, avec en cycle en V). Le nouveau paradigme est la conception en mode produit permettant des AR très rapides entre la MOA et la MOE, le tout par incrément.
- Les équipes actuelles sont considérées comme peu formées à ce mode produit et à la réalisation de SI dans le Cloud.
- Le data center de Saint-Malo est considéré comme peu adapté à l'hébergement en mode cloud, et pour certains aspects, nécessitent des investissements et des améliorations

importantes (maintenance des onduleurs non faites, indisponibilité à Saint-Malo d'un cloud tel que défini par le référentiel d'hébergement des SI de l'état par la DINUM)

- Une double gouvernance est actuellement en place, pêche et agriculture, peu adaptée à une refonte globale des SI de la DGAMPA

## Les scénarios adoptés

Les scénarios étudiés ont été adoptés via des ateliers de travail et une enquête préalable auprès des agents en co-construction.

### La gouvernance

Une nouvelle gouvernance sera mise en place, sur trois niveaux.

- Stratégique, via une Direction de programme à préfigurer : plan de transformation du SI en lien avec maîtrises d'ouvrage et partenaires pour choisir l'opérateur de réalisation (DNUM, SNUM/MASA notamment), prioriser
- Pilotage opérationnel, via une structure de gouvernance opérationnelle à construire : portefeuilles projet (SIM et SIPA) pour le recueil de besoins, appui à leur expression, assistance aux usagers en lien avec les maîtrises d'ouvrage
- Pilotage de la réalisation des produits, via les opérateurs de réalisation (SDTNUM, DNUM, SNUM/MASA, FAM,...)

### Réalisations

Une transition douce est privilégiée au détriment d'un bing bang. L'expérimentation d'un mode produit est déterminée au cas par cas avec une adoption du mode produit progressive. Le SDTNUM conserve le pilotage, la réalisation, en fonction des projets est confiée aux STDNUM, SNUM, DNUM.

### Hébergement

En conséquence du choix retenu pour la réalisation, l'hébergement sera réparti entre :

- Saint-Malo pour les SI Legacy (produits n'ayant pas migrés en mode Cloud)
- Vers le Datacenter de la Défense pour les SI refondus en mode Cloud, et les nouveaux forcément conçus en mode Cloud.

A terme, l'ensemble des SI sont transférés à la DNUM sur le site de la Défense et le legacy au MASA.

**Notons** : Le scénario cible, non écrit est bien le démantèlement du data center de Saint-Malo à une horizon de 3 ans comme l'a évoqué la DGAMPA au vu du déroulé du démantèlement du datacenter de Bordeaux (**pour info, hors réunion, il aura fallu plus de 5 ans**)

## Questions réponses

Dans la présentation il est évoqué un PCA/PRA. Nous indiquons qu'il semble ne traiter que de la situation actuelle. **La DGAMPA** confirme, le PCA/PRA est à reconstruite dans le cadre de la transformation.

Nous soulignons le faible échantillonnage (85 personnes) et le faible taux de réponse (14 agents) au questionnaire réalisé par la DGAMPA, rendant son résultat peu pertinent. La DGAMPA en convient. **Nous demandons** que pour donner suite à la diffusion et sélection des scénarios, un nouveau questionnaire soit réalisé. La **DGAMPA** s'y refuse.

Le scénario cible d'hébergement à terme est bien le scénario 3, **un transfert total vers la Défense DNUM et le MASA.**

Des fiches de postes seront proposés avec une orientation mode produit, mode projet. Les agents feront acte de candidature en fonction de leur sensibilité. A notre grande inquiétude et désarroi, **la DGAMPA annonce qu'il n'y aura pas d'arrêté de restructuration** estimant que la transformation est interne. La question se pose du devenir des agents qui ne trouveront pas de poste à la convenance. **La DGAMPA indique que le site de Saint-Malo n'est pas compromis** il y aura de la place pour tout le monde.

**L'ensemble des organisations syndicales soulignent le manque de perception par les agents de Saint-Malo de l'ampleur de la transformation.** Nous pouvons résumer ceci par la sensation que peu d'agents ont ressentis l'abandon à terme du mode projet, véritable révolution de leur métier.

**La DGAMPA** répond que le mode produit est déjà en place, notamment sur l'infocentre. Hors réunion : **soulignons que c'est exact, mais au travers d'un transfert total à la SG/DNUM.**

Une inquiétude est levée sur la calendrier prévisionnel. **La DGAMPA** répond qu'elle souhaite passer en CSA (pour information et pas pour avis !) en décembre mais qu'un décalage de plusieurs mois est envisageable.

## Questions diverses

Il est reproché à la DGAMPA le manque de support RH de proximité. La DGAMPA répond qu'un système de tickets est accessibles aux agents de Saint-Malo. Unanimement il est répondu qu'un support réel sur site est nécessaire. La réponse de la DGAMPA indiquant qu'un agent sur site ne convient pas si cela consiste à relayer des tickets.

## Suite des travaux

La DGAMPA aborde la deuxième partie de la présentation, avec un calendrier, très optimiste du démarrage de la phase 2 et de la préfiguration. Cf le diaporama.

Une prochaine intersyndicale est prévue le 15 octobre 2024, un passage en CSA (pour information et pas pour avis !) le 4 décembre 2024, ainsi qu'une nouvelle intersyndicale le 10 décembre 2024.

## Hors réunion, notre avis

En résumé nous sommes gênés principalement par :

- La rapidité du calendrier.
- L'absence d'arrêté de restructuration

- Le peu de clarté apporté aux agents sur la répartition des futures fiches de poste entre mode projet et produit. Le choix mode produit, mode projet se faisant au cas par cas ne se prêtant pas à une visibilité des postes proposées.
- Dans le cas du mode produit, qui deviendra la règle, la répartition des SI entre la SG/DNUM et la DGAMAP/SDTNUM nous semble trop floue pour permettre aux agents d'aborder sereinement leur avenir professionnel. Une approche à marche forcée, comme cela semble être le cas conduirait inévitablement de notre point de vue à confier très rapidement les SI conduites en mode produit en totalité à la SG/DNUM comme cela a été le cas pour l'infocentre.
- Il est légitime de se poser la question du devenir des agents qui postuleraient sur une fiche de poste concernée par le mode projet, alors que ce dernier semble condamné à moyen terme.
- L'arrêt du datacenter à Saint-Malo (le centre d'hébergement et non le site) apparait en filigrane dans le document à moyen terme (3 à 5 ans) sans que cela ne soit véritablement écrit. Une transparence totale sur cette décision nous semble essentielle, dès maintenant.